



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tel. : 01 60 07 78 22
Fax. : 01 60 07 75 44
mairie@pomponne.org

ARRETE MUNICIPAL
N° A04/2018

Le Maire de la commune de Pomponne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2122-27, L.2212-1 à L.2213-2,

Vu le nouveau Code de la Route et notamment l'article R.417-10;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Considérant la nécessité de maintenir le dispositif du plan Vigipirate,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens,

Objet : Réglementation du stationnement aux abords du groupe scolaire « Les Cornouillers » en l'application du Plan Vigipirate

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A l'exception des cars de transports scolaires et des services de secours, le stationnement des véhicules y compris les deux roues est interdit aux abords de l'établissement scolaire,

ARTICLE 2 : Les personnels de l'éducation nationale et des services municipaux sont autorisés à stationner sur les quatorze emplacements réservés et équipés en dispositifs « Stop parking » rue de l'Ecole,

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur,

ARTICLE 4 : Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté pourra faire l'objet d'une verbalisation et/ou d'enlèvement de son véhicule aux frais du titulaire de la carte grise.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commissaire de Police nationale de Lagny-sur-Marne et Monsieur le responsable de Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit dans le registre des actes de la mairie, publié et affiché en la forme accoutumée, et dont une ampliation sera transmise à :

- Madame la Directrice générale des services
- Commissariat de Police nationale de Lagny-sur-Marne
- Service de Police municipale de Pomponne
- Service technique de Pomponne

A Pomponne, le 4 janvier 2018,

Le Maire,



Roland HARLÉ